

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 24 ET 25 AVRIL 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

CUNVENZIONE DI DELEGAZIONE DI TRAVAGLI À
L'AGENZA DI SVILUPPU ECUNOMICU DI A CORSICA
(ADEC) PÈ A MESSA IN OPERA DI I STRUMENTI
FINANZIARI DI U PRUGRAMMA FEDER-FSE+ CORSICA
2021-2027

CONVENTION DE DÉLÉGATION DE TÂCHES À L'AGENCE
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA CORSE
(ADEC) POUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS
FINANCIERS DU PROGRAMME FEDER-FSE+ CORSE 2021-
2027

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Affaires Européennes, des Relations
Internationales et Méditerranéennes

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse, en application de la délibération de l'Assemblée de Corse approuvant le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I) et son annexe I, a mandaté l'ADEC en 2016 pour gérer le dispositif d'ingénierie financière du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020.

Par cette délibération, et en raison de sa compétence dans le domaine économique, l'ADEC avait reçu mandat pour sélectionner par voie de commande publique les gestionnaires d'instruments financiers pour le compte de la Collectivité de Corse, autorité de gestion du FEDER, pour la programmation 2014-2020 et avait reçue pour ce faire la qualité d'« organisme intermédiaire ».

Cette période étant achevée, il vous est proposé aujourd'hui de reconduire ce dispositif pour le Programme Européen FEDER-FSE+ 2021-2027.

Cette délégation s'inscrit dans la continuité des compétences dévolues à l'ADEC dans le domaine économique, de sa proximité avec les acteurs du territoire, et de son expérience acquise dans le domaine de l'ingénierie financière au cours des précédentes programmations.

La réglementation des Fonds européens structurels et d'investissement prévoit que la mise en œuvre de ce dispositif doit être accompagnée par une convention de délégation de tâches pour permettre à l'ADEC de sélectionner les organismes gestionnaires d'instruments financier par voie de commande publique, ou d'attribuer directement un contrat selon l'article 59.3 du règlement UE 2021/1060, et enfin d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Il est rappelé que la délégation de tâches consiste à confier la gestion d'une partie d'un programme européen à un organisme désigné comme « intermédiaire » par un accord écrit entre l'organisme intermédiaire et l'autorité de gestion.

L'organisme intermédiaire doit donc respecter strictement toutes les dispositions réglementaires liées à la gestion des fonds européens.

Cette convention désigne l'Agence de Développement Économique de la Corse en qualité d'organisme intermédiaire pour la mise en œuvre des outils financiers du programme FEDER FSE+ 2021-2027 au moyen d'une délégation de tâches et de crédits afférents.

Ce projet de convention de délégation de tâches définit les conditions, moyens et engagements réciproques dans lesquels l'autorité de gestion confie à l'organisme

intermédiaire la mise en œuvre des outils financiers du Programme FEDER FSE+ 2021-2027 au sens du règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du conseil du 24 juin 2021.

Cette convention précise le périmètre de la délégation de tâches qui porte sur l'objectif spécifique 1.3 du programme consacré au renforcement de la compétitivité des entreprises. Elle détaille les missions et engagements réciproques de l'autorité de gestion et de l'organisme intermédiaire ainsi que le montant de la dotation dédiée au titre de la délégation de tâches et la politique de sortie et de retour des fonds.

La délégation de tâches portera sur les instruments financiers de la priorité 1, objectif spécifique 1.3 du Programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027 pour un montant de crédits européens de 18 M€.

Il s'agit donc aujourd'hui d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à procéder à la signature de la convention qui encadre les obligations de chacune des parties pour la programmation 2021-2027.

Le projet de convention de délégation de tâches est joint au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.